

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 27.09.2024

Identification du produit :

Nom commercial

CERMIBAND ADH COMP B

Usage

Résine epoxy bi-composant pour collage de CERMIBAND

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Cermix SA

Route de Nyon 39

CH-1196 Gland

Tel: +41 22 354 20 60

d.dossantos@cermix.ch

Numéro d'urgence national :

145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :**Rubrique 7**

Classe de stockage : 8 - Matière caustique et corrosive

Rubrique 8

Substances composant le mélange présentant une valeur limite d'exposition professionnelle (SUVA 2020) :

Nom	N° CAS	Concentration (% m/m)	VME (mg/m ³)
Alcool benzylique	100-51-6	<4	22
m-phénylènebis(méthylamine)	1477-55-0	<2	0.1

Rubrique 13

Elimination du mélange :

Code	Description
20 01 27	[ds] Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Elimination de l'emballage :

Code	Description
15 01 10	[ds] Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux

Ordonnances suisses : Ordonnance sur le traitement des déchets - RS 814.600, Ordonnance sur les mouvements de déchets - RS 814.610, Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets - RS 814.610.1

Rubrique 15

Le seuil quantitatif pour être soumis à l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM) RS 814.012 est de 20'000 kg.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de:

CH - CERMIBAND ADH B

Date de révision: mercredi 4 octobre 2023
S120.587

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

CH - CERMIBAND ADH B

UFI: YA6Y-J8FK-2RE7-5TPX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

durcisseur pour plâtre époxy

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Cermix SA

Route de Nyon 39

1196 Gland (Suisse)

Tél: +41223542060 – E-mail: info@cermix.ch – Site web: <http://www.cermix.ch/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

EUH071 H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1 H317 Skin Sens. 1 EUH208

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

EUH071:	Corrosif pour les voies respiratoires.
H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Skin Sens. 1:	Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH208:	Contient (3,6,9-triazaundecaméthylènediamine; Triéthylènetétramine). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P264:	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280:	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340:	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P310:	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol Isophoronediamine m-phénylenebis(méthylamine)

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges:

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	≤ 5 %	Numéro CAS: EINECS: Numéro d'enregistrement REACH: Classification CLP:	90-72-2 202-013-9 01-2119560597-27 H302 Acute tox. 4 H314 Skin Corr. 1C H318 Eye Dam. 1
Alcool benzylique	≤ 4 %	Numéro CAS: EINECS: Numéro d'enregistrement REACH: Classification CLP:	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38 H302 Acute tox. 4 H319 Eye Irrit. 2 H332 Acute tox. 4

Isophoronediamine	≤ 2 %	Numéro CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119514687-32 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1 H317 Skin Sens. 1 H412 Aquatic Chronic 3 Informations supplémentaires: Skin Sens. 1A H317 >0,001 % ; ATE (H302) 1030 mg/kg
m-phénylenebis(méthylamine)	≤ 2 %	Numéro CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480150-50 Classification CLP: EUH071 H302 Acute tox. 4 H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1 H317 Skin Sens. 1 H332 Acute tox. 4 H412 Aquatic Chronic 3 Informations supplémentaires: ATE (H302) = 980mg/kg ; ATE (H332) = 11mg/kg
Triéthylènetétramine	≤ 0,5 %	Numéro CAS: 90640-67-8 EINECS: 292-588-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487919-13 Classification CLP: H302+H312 Acute tox. 4 H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1 H317 Skin Sens. 1 H412 Aquatic Chronic 3

3,6,9-triazaundecaméthylènediamine	≤ 0,5 %	Numéro CAS: 112-57-2 EINECS: 203-986-2 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H312 Acute tox. 4 H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1 H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2
------------------------------------	---------	--

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	retirer les vêtements contaminés, rincer la peau avec beaucoup d'eau et transporter immédiatement à l'hôpital.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
Inhalation:	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau:	corrosif, rougeur, douleur, brûlures sévères
Contact avec les yeux:	corrosif, rougeur, vision brouillée, douleur
Ingestion:	corrosif, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, l'oesophage et l'estomac
Inhalation:	céphalée, étourdissement, nausées, fatigue, inconscience

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

durcisseur pour plâtre époxy

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

/

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	a utiliser avec une ventilation d'extraction suffisante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	

Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
Contrôles environnementaux:	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
Contrôles techniques:	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect/20°C:	liquide
Couleur:	noir
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/trajet de fusion:	/
Point d'ébullition/trajet d'ébullition:	205 °C – 272 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	/
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	/
Point d'éclair:	/
Température d'auto-inflammabilité:	/
Température de décomposition:	/
pH:	/
pH 1 % dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	66 667 mm²/s
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	/
Densité relative/20°C:	1,5000 kg/l
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	100 000 mPa.s
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	0,010
Composé organique volatile (COV):	3,49 %
Composé organique volatile (COV):	52,350 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, oxydants, réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2 000 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2 000 mg/kg

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	DL50 orale, rat: 2 169 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Alcool benzylique	DL50 orale, rat: 1 620 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: 11 mg/l
Isophoronediamine	DL50 orale, rat: 1 030 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
m-phénylenebis(méthylamine)	DL50 orale, rat: 980 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: 11 mg/l
Triéthylènetétramine	DL50 orale, rat: 500 mg/kg DL50 dermale, lapin: 1 100 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

3,6,9-triazaundecaméthylènediamine	DL50 orale, rat:	500 mg/kg
	DL50 dermale, lapin:	1 100 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 50 mg/l

b) **corrosion cutanée/irritation cutanée:**

EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires. H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

c) **lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

d) **sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

H317 Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) **mutagénicité sur les cellules germinales:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) **cancérogénicité:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) **toxicité pour la reproduction:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) **toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) **toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) **danger par aspiration:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	CE50 (Algues):	84 mg/L (72h)
Alcool benzylique	CL50 (Poisson):	460 mg/L (72h)
	CE50 (Daphnies):	230 mg/L (48h)
	CSEO (Daphnies):	310 mg/L (72h)
	CE50 (Algues):	770 mg/L (72h)
Isophoronediamine	CE50 (Algues):	12 mg/L (Scenedesmus)(72h)

m-phénylènebis(méthylamine)	CL50 (Poisson): 87.6 mg/L (96h) CE50 (Daphnies): 87.6 mg/L (96h) CE50 (Algues): 20.3 mg/L (72h) CE50 (Microorganismes): > 1000 mg/L (30min)
Triéthylènetétramine	CL50 (Poisson): 330 mg/L (96h) CE50 (Daphnies): 31.1 mg/L (48h) CSEO (Daphnies): 18 mg/L (48h) CE50 (Algues): 20 mg/L (72h) CSEO (Algues): < 2.5 mg/L (72h) CE50 (Microorganismes): 800 mg/L (300 min)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune information complémentaire disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 1
Solubilité dans l'eau: insoluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans les concentrations données, le produit peut être rejeté dans des égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:



14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

UN 2735 Amines liquides, corrosives, n.s.a., (mélange avec 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol; Isophoronediamine), 8, III, (E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 8

Numéro d'identification du danger: 80

14.4 Groupe d'emballage:

III

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: Risque de brûlures. Risque pour l'environnement aquatique et les systèmes d'évacuation des eaux usées.

Indications supplémentaires: Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 1

Composé organique volatile (COV): 3,490 %

Composé organique volatile (COV): 52,350 g/l

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

BCF: Facteur de bioconcentration

CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP:	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
CL50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50:	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Nr.:	Numéro
PTB:	persistant, toxique et bioaccumulable
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
UFI:	Estimation de la toxicité aiguë
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH208 Contient (3,6,9-triazaundecaméthylènediamine; Triéthylènetétramine). Peut produire une réaction allergique.
 EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires. H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. H302+H312 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. H312 Acute tox. 4: Nocif par contact cutané. H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314 Skin Corr. 1C H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Acute tox. 4: Nocif par inhalation. H411 Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H412 Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

aucun

Numéro de référence SDS

ECM-113634,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.